



SOMMAIRE

Page

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Tanganyika :	
) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1956 ;	
) Pétitions soulevant des questions d'importance générale ;	
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale (1957)	
Exposés préliminaires	173

Président: M. Emilio ARENALES CATALAN
(Guatemala).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Belgique, Birmanie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Haïti, Inde, Italie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Tanganyika:

- i) **Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1956 (T/1339, T/1349, T/1355, T/1364, T/L.815) ;**
- ii) **Pétitions soulevant des questions d'importance générale (T/L.815/Add.1) ;**
- iii) **Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale (1957) [T/1345, T/1362]**

[Points 4, a, 5 et 6, a, de l'ordre du jour]

Sur l'invitation du Président, M. Fletcher-Cooke, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle du Tanganyika, prend place à la table du Conseil.

EXPOSÉS PRÉLIMINAIRES

1. Sir Andrew COHEN (Royaume-Uni) déclare que le représentant spécial exposera au Conseil les événements marquants survenus dans le Territoire depuis le mois de juillet dernier et qu'il complétera sa déclaration en répondant aux questions que les membres du Conseil lui poseront. Ceux-ci ne s'attendent pas à ce que se soit réalisée une transformation complète de la situation au Tanganyika au cours de cette brève période, mais le représentant du Royaume-Uni pense

qu'ils seront satisfaits de l'évolution de la situation et des progrès réalisés. Dans le domaine politique et constitutionnel, cette période a été marquée par la mise en œuvre continue des mesures importantes intéressant le progrès politique qui avaient été annoncées avant le dernier examen des affaires du Territoire par le Conseil.

2. Au nom de la délégation britannique et en son nom personnel, sir Andrew Cohen exprime sa vive satisfaction du rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale (1957) [T/1345], non parce que ce rapport entérine d'une manière générale la politique du Royaume-Uni, mais parce qu'il analyse d'une façon complète et objective les problèmes du Territoire et les besoins de la population, qu'il prouve dans son ensemble que la Mission de visite a étudié les problèmes d'une manière pénétrante et approfondie, qu'il aborde ces problèmes dans un esprit réaliste et qu'il incite l'Autorité administrante à poursuivre avec la plus grande énergie ses efforts en vue d'atteindre les objectifs du régime de tutelle.

3. Sir Andrew Cohen estime que le meilleur moyen d'ouvrir le débat sur les affaires du Tanganyika est de se référer aux recommandations formulées par le Conseil de tutelle, à sa dernière session, sur la politique générale au Tanganyika, le progrès constitutionnel, le gouvernement local, les élections et la formation des Africains¹.

4. La recommandation relative à la politique générale fait allusion à l'évolution future du Territoire qui devra suivre une voie qui conduira à l'autonomie ou à l'indépendance, conformément à l'alinéa b de l'Article 76 de la Charte. Dans un discours prononcé au Conseil législatif, le 17 septembre 1957, le Gouverneur du Tanganyika a déclaré: "En lisant les comptes rendus de séances et en étudiant les résolutions du Conseil de tutelle, on ne peut manquer d'être frappé par l'attitude coopérative et sincère de la plupart des membres du Conseil à l'égard de nos problèmes." Poursuivant son intervention, il a signalé que les ministres des deux partis politiques du Royaume-Uni ont solennellement déclaré que l'objectif poursuivi par l'Autorité administrante est d'accorder au Tanganyika l'autonomie dès que ce pays sera prêt à y accéder et il a ajouté: "Cet objectif est formellement énoncé dans l'Accord de tutelle. Notre intention est de le réaliser. Par conséquent, il est de notre devoir de préparer le Territoire à accéder à l'autonomie aussi rapidement et aussi complètement que possible." Il a parlé ensuite de l'œuvre considérable à accomplir avant que cet objectif ne puisse être atteint. Dans son discours, le Gouverneur a nettement défini l'objectif de la politique britannique; il a reconnu franchement les difficultés qu'il faut surmonter et il a indiqué nettement que son gouvernement était décidé à le faire. Le paragraphe 45 du rapport de la Mission de visite reconnaît avec une égale franchise les problèmes qui se posent dans le Territoire.

¹ Voir A/3595 et Corr.1, 2ème partie, chap. 1er.

5. Dans un discours prononcé à Dar-es-Salam, le 28 octobre 1957, le Secrétaire d'Etat aux colonies a indiqué en termes explicites que le Gouvernement du Royaume-Uni était décidé à atteindre les objectifs du régime de tutelle au Tanganyika. A cet égard, le représentant du Royaume-Uni appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 11 des observations de l'Autorité administrante (T/1362) sur le rapport de la Mission de visite. Il pense que le Conseil a lieu d'être satisfait de la communauté de vues qui existe entre la Mission de visite et l'Autorité administrante. Il n'entrera pas dans le détail des objectifs généraux de son gouvernement, étant donné que la question a été examinée d'une manière très approfondie lors de la vingtième session et qu'elle est traitée dans la recommandation du Conseil auquel il a fait allusion. En fait, la Mission de visite n'a trouvé à y ajouter que peu de choses.

6. Dans sa recommandation relative au progrès constitutionnel, le Conseil note avec satisfaction les nouvelles mesures qu'il estime importantes dans l'évolution constitutionnelle et exprime l'espoir que le mandat du Comité que l'on doit créer au nouveau Conseil législatif lui permettra de réviser le système actuel de représentation paritaire. Dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil législatif, le Gouverneur a annoncé que l'on se proposait de faire figurer dans le mandat du Comité l'étude des limites des circonscriptions existantes afin de voir si des améliorations pouvaient être effectuées et si des modifications devraient être apportées aux dispositions relatives à la représentation paritaire.

7. Dans son rapport, la Mission de visite appuie la recommandation du Conseil relative au gouvernement local et, en particulier, elle souligne en termes énergiques qu'à son avis il faut sans tarder se préoccuper d'accélérer le développement des conseils de district. Le Gouvernement du Royaume-Uni approuve entièrement l'importance que le Conseil et la Mission de visite accordent au développement du gouvernement local, auquel le Secrétaire d'Etat s'est attaché tout particulièrement dans son discours de Dar-es-Salam. Les paragraphes 32 à 40 des observations de l'Autorité administrante montrent aussi avec clarté l'importance que le Gouvernement britannique accorde à l'ensemble de la question. Le représentant spécial fera au Conseil un compte rendu des progrès qui s'accomplissent en ce qui concerne la création de conseils de district sur une base non raciale.

8. Dans sa recommandation relative aux élections, le Conseil accueille avec satisfaction l'introduction de l'élection directe des membres représentatifs du Conseil législatif sur la base d'une liste commune, exprime l'opinion que la valeur du nouveau système ne peut apparaître qu'à l'expérience, souligne qu'il serait souhaitable d'étendre progressivement le droit de vote et reconnaît que l'introduction du principe des élections est en soi un progrès significatif. La majorité des membres de la Mission de visite ont recommandé d'abolir l'obligation pour les électeurs de voter pour des représentants de chaque race dans le cas d'élection à candidatures multiples. C'est là, bien entendu, une question sur laquelle deux opinions sont possibles, mais le représentant du Royaume-Uni pense que même les membres du Conseil qui ne sont pas en faveur de cette obligation reconnaîtront que l'Autorité administrante a des raisons valables pour ne pas accepter cette recommandation de la Mission de visite. En premier lieu, la dernière recommandation du Conseil reconnaît que la valeur de cette

disposition n'apparaîtra qu'à l'épreuve; deuxièmement, la Mission a formulé sa recommandation après l'adoption, à l'unanimité du Conseil législatif, des règlements électoraux; troisièmement, par sa nature même, cette disposition encourage la modération raciale chez les candidats à des sièges à candidatures multiples. Enfin, la révision des dispositions paritaires, dont sera chargé le comité constitutionnel qui sera créé au cours du second semestre de 1959, comprendra nécessairement l'examen de cette disposition particulière. Il estime donc que le Conseil aurait avantage à s'en tenir à sa recommandation précédente.

9. Il n'aurait pas été possible à l'Autorité administrante d'accepter la recommandation de la Mission de visite relative aux conditions mises à l'exercice du droit de vote (T/1345, par. 70), étant donné que les inscriptions étaient pratiquement closes au moment où elle a été présentée et qu'elle aurait obligé à retarder les élections, mesure que la Mission avait expressément déconseillée.

10. Quant à la recommandation du Conseil relative à la préparation des habitants du Territoire à des fonctions supérieures dans l'Administration, le Secrétaire d'Etat a traité de la question dans son discours de Dar-es-Salam et la Mission de visite lui a consacré les paragraphes 108 à 116 de son rapport. Les observations de l'Autorité administrante à ce sujet (T/1362, par. 41 à 52) correspondent d'une façon générale aux vues exprimées par le Conseil et aux conclusions de la Mission de visite.

11. Dans l'ensemble, en matière politique et constitutionnelle, le représentant du Royaume-Uni pense que le Conseil a de bonnes raisons de se féliciter des progrès accomplis dans le Territoire au cours de ces derniers mois. Il pense notamment que le Conseil se montrera satisfait de l'unité de vues qui existe entre l'Autorité administrante, la Mission de visite et le Conseil lui-même. Le Président de la Mission de visite, parlant au Conseil le 31 janvier (849^{ème} séance) en tant que représentant d'Haïti, a déclaré que ses collègues et lui-même étaient revenus du Tanganyika avec un optimisme modéré en ce qui concerne l'avenir du Territoire, mais que les événements survenus dans le Territoire depuis le départ de la Mission avaient ébranlé cet optimisme. Sir Andrew Cohen estime qu'il n'y avait pas lieu pour le représentant d'Haïti de renoncer à son sentiment initial; il est convaincu que l'attitude qu'il convient d'adopter quant à l'avenir du Tanganyika est celle d'un optimisme prudent.

12. M. Dorsinville a donné trois raisons de son changement d'opinion: la décision prise par le Secrétaire d'Etat de ne pas modifier la procédure pour les prochaines élections; une déclaration du Gouverneur du Tanganyika relative à des éléments irresponsables au sein de certains partis politiques; enfin la démission, au Conseil législatif, de M. Julius Nyerere. M. Dorsinville semble avoir cru que la politique de l'Autorité administrante avait quelque peu changé. Sir Andrew Cohen espère avoir montré aux membres du Conseil qu'il n'en est rien. La décision prise de ne rien changer aux dispositions électorales et notamment à l'obligation de voter pour des représentants de chacune des races dans toute élection disputée n'indique nullement un changement de politique, d'autant moins que le Conseil lui-même a exprimé à nouveau l'opinion que cette disposition ne peut être jugée qu'à la lumière de l'expérience. Selon sir Andrew Cohen, on ne peut

déduire des observations du Gouverneur sur l'irresponsabilité de certains éléments des partis politiques que celui-ci soit hostile aux partis politiques eux-mêmes. Le Gouverneur n'est pas le seul à signaler la turbulence et l'agitation de certains membres des partis politiques du Tanganyika; en fait, ce point a été mentionné au paragraphe 73 du rapport de la Mission de visite; au paragraphe 74, la Mission a exprimé sa déception devant certaines formes d'opposition politique à des programmes éminemment utiles du gouvernement, et elle a engagé les partis politiques à exercer leur influence en faveur de tels programmes. Il est du devoir des personnes qui occupent une position éminente dans un Territoire tel que le Tanganyika — il est, avant tout, du devoir du Gouverneur — de s'élever nettement contre les activités inconsidérées d'une partie quelconque de la population. Ce n'est absolument pas faire preuve d'hostilité à l'égard des partis politiques que d'exprimer franchement sa pensée et cela vaut mieux que d'être obligé par la suite d'appliquer des mesures restrictives. Enfin, en ce qui concerne la démission de M. Nyerere, il serait inopportun de discuter les raisons détaillées qu'il a données pour expliquer son geste. Le Gouverneur, en le désignant quatre mois auparavant, a montré qu'il désirait le voir siéger au Conseil. La Tanganyika African National Union a annoncé qu'elle présenterait des candidats aux élections de 1958 et 1959; le Conseil fera bien d'attendre les résultats de ces élections.

13. Sir Andrew Cohen n'a pas l'intention de s'étendre sur chacune des recommandations du Conseil touchant le développement économique, social et culturel, car elles sont traitées à fond dans le rapport de la Mission de visite et dans les observations de l'Autorité administrante; d'autre part, le représentant spécial décrira les points saillants des progrès accomplis au cours de ces derniers mois. Sir Andrew Cohen n'abordera pas non plus la question des ressources minérales, malgré son importance, car le représentant spécial aura beaucoup à dire à ce sujet. Il se bornera à passer en revue l'agriculture, le mouvement coopératif, l'enseignement, la question foncière et les finances.

14. L'Autorité administrante accueille et fait siennes les observations du Conseil et de la Mission de visite sur la nécessité de développer la productivité des agriculteurs et des éleveurs africains. Une allocation spéciale de 700.000 livres est prévue, au titre des fonds du Colonial Development and Welfare pour faire face aux dépenses d'équipement qu'entraînent les nouveaux plans élaborés dans toutes les parties du Territoire pour accroître la productivité des Africains. L'Administration entend poursuivre avec vigueur la mise en œuvre de ces plans, qui revêtent une grande importance pour les cultivateurs africains. D'autre part, les agriculteurs non africains apportent une grande et indispensable contribution au revenu national ainsi qu'aux recettes du gouvernement qui doivent financer le développement des services nécessaires au progrès de la population tout entière. Aux paragraphes 207 et 208 de son rapport, la Mission a rendu hommage à la valeur et à l'efficacité des exploitations agricoles non africaines. Il est évidemment de la plus grande importance que les agriculteurs non africains continuent à apporter leur précieuse contribution au progrès du Territoire.

15. L'importance que l'Autorité administrante attache au développement du mouvement coopératif ressort

tant du rapport annuel² que de ses observations sur le rapport de la Mission de visite.

16. Le représentant spécial aura beaucoup à dire sur les progrès de l'enseignement; sir Andrew Cohen se bornera donc à déclarer que l'Autorité administrante est décidée à pousser par tous les moyens en son pouvoir, compte tenu de ses ressources financières, le développement du système d'enseignement. L'Autorité administrante apprécie pleinement la nécessité d'étendre et d'améliorer l'enseignement des Africains.

17. Le Conseil et la Quatrième Commission de l'Assemblée générale se sont beaucoup intéressés à l'utilisation des terres, au régime foncier et à l'aliénation des terres, et ils ont ainsi stimulé les efforts du Comité du développement de l'économie rurale dans les territoires sous tutelle. Le rapport de la Mission de visite traite également très en détail de la question foncière; la longueur et la nature des observations de l'Autorité administrante à ce sujet (T/1362, par. 72 à 92) montrent avec quel soin l'Autorité s'attache à remplir les obligations que l'Accord de tutelle lui impose dans ce domaine. Les renseignements que le Conseil a demandés dans la recommandation qu'il a faite à ce sujet (A/3595 et Corr.1, p. 40) figureront dans le rapport de l'Autorité administrante pour 1957. Entre-temps, le représentant spécial donnera au Conseil des renseignements détaillés au cours de la présente session.

18. Rien dans le rapport de la Mission de visite n'est plus pénétrant ni plus stimulant que le passage consacré aux problèmes financiers (par. 345 à 366). Les paragraphes 138 à 148 des observations de l'Autorité administrante décrivent la situation en détail; les chiffres donnés aux paragraphes 139 à 141 sont les plus récents dont on dispose. La Mission de visite s'est vivement intéressée aux problèmes que pose la recherche de capitaux étrangers, au Royaume-Uni ou ailleurs, ainsi qu'aux efforts déployés par l'Autorité administrante pour obtenir le plus de capitaux possible. Au paragraphe 142 de ses observations, l'Autorité administrante a attiré l'attention du Conseil sur le problème que pose l'augmentation des dépenses périodiques qui est inhérente au programme de développement en cours. Il ressort clairement du paragraphe 143 des observations que les besoins du Tanganyika en matière de développement ont retenu et ne cesseront de retenir l'attention de l'Autorité administrante. Le paragraphe 144 décrit d'autres mesures concrètes prises par l'Autorité administrante; à cet égard, sir Andrew Cohen dit la gratitude qu'éprouve son gouvernement pour l'aide qu'il reçoit du Gouvernement des Etats-Unis, sous forme de subventions ou de prêts. Au paragraphe 364 de son rapport, la Mission déclare que le développement futur du Territoire doit se fonder essentiellement sur les efforts de ses habitants et qu'il faut s'efforcer par tous les moyens de rendre les conditions aussi intéressantes que possible pour les bailleurs de fonds éventuels; au paragraphe 366, la Mission conclut que rien n'indique que l'évolution politique du Territoire ait des répercussions fâcheuses sur l'investissement de capitaux étrangers dans le Territoire.

² *Tanganyika under United Kingdom Administration: Report by Her Majesty's Government in the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the General Assembly of the United Nations for the year 1956*, Colonial No. 333 (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1957). Communiqué aux membres du Conseil de tutelle par le Secrétaire général sous la cote T/1339.

19. Au sujet de la conclusion qui figure au paragraphe 364 du rapport de la Mission, sir Andrew Cohen attire l'attention du Conseil sur le paragraphe 147 des observations de l'Autorité administrante; celle-ci y expose les difficultés de la situation et déclare qu'elle continuera néanmoins à ne ménager aucun effort pour faire en sorte que le Territoire obtienne les fonds nécessaires à son développement.

20. Au paragraphe 365 de son rapport, la Mission de visite suggère que l'Autorité administrante envisage d'inviter la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à envoyer une mission au Tanganyika pour étudier les possibilités de développement et donner des conseils sur les moyens de financer des projets qui présentent un intérêt reconnu, soit à l'aide de capitaux étrangers, soit avec les ressources locales. Comme elle l'a déclaré au paragraphe 148 de ses observations, l'Autorité administrante approuve cette recommandation; la Banque internationale s'est montrée disposée à envisager favorablement la proposition; elle a suggéré, pour commencer, d'envoyer un représentant à Londres et au Tanganyika pour examiner le rôle, la composition et l'emploi du temps d'une mission éventuelle.

21. Sir Andrew Cohen est convaincu que le Conseil, en étudiant la situation du Tanganyika, ne sous-estimera pas les grandes difficultés matérielles qui doivent être surmontées: obstacles physiques imposés par la nature, difficultés créées par les grandes distances qui séparent les principaux centres de population, et enfin la difficulté d'obtenir des capitaux suffisants pour le développement. On ne saurait surmonter rapidement et facilement ces difficultés par la seule application d'une théorie économique, quelle qu'elle soit; pour les résoudre comme il convient, il faut non seulement faire preuve de souplesse et d'imagination, mais aussi déployer des efforts vigoureux et constants, avec le concours de la population du Tanganyika. Selon sir Andrew Cohen, le Conseil doit admettre que le gouvernement et le peuple tanganyikais ont accompli des progrès constants dans la solution de ces problèmes matériels. L'évolution de la situation sur le plan humain fournit d'autres motifs de satisfaction: les bonnes relations qui existent entre les différentes sections de la communauté, le rôle important que certaines personnalités africaines commencent à jouer dans la législature centrale, dans les carrières libérales et au sein du gouvernement central, et enfin les progrès de la vie publique et de l'opinion publique dans le Territoire. L'Autorité administrante est décidée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple du Tanganyika à se rapprocher des buts du régime de tutelle et de la Charte.

22. M. FLETCHER-COOKE (Représentant spécial) dit qu'il se bornera à indiquer les faits marquants de 1957 en insistant particulièrement sur ce qui s'est passé au cours des huit derniers mois. Le caractère objectif du rapport de la dernière Mission de visite et le soin avec lequel elle a recueilli l'opinion des divers milieux sociaux ont été hautement appréciés au Tanganyika. On y a appris avec plaisir, en particulier, que la Mission approuvait dans l'ensemble la politique du gouvernement qui favorise le progrès politique à l'échelon du Territoire, dans l'administration locale et dans le développement de la fonction publique. L'attitude réaliste que la Mission adopte en général devant les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels du Territoire a été également ap-

préciée. Reconnaître les difficultés à surmonter constitue le meilleur moyen d'inciter à des efforts soutenus en vue de vaincre ces difficultés. De ce point de vue, tous ceux qui coopèrent à la mise en valeur du Territoire trouveront dans le rapport des motifs très sérieux d'encouragement.

23. Avant que la Mission de visite ne quitte le Territoire, une délégation de la Commonwealth Parliamentary Association est arrivée au Tanganyika pour y passer cinq semaines. Elle a parcouru tout le pays et elle a acquis ainsi des connaissances et une expérience qui ne pourront que servir les intérêts du Tanganyika lorsque ses affaires seront discutées au Parlement britannique. En octobre 1957, le Secrétaire d'Etat aux colonies a passé 12 jours dans le Territoire.

24. Depuis l'ouverture du Conseil législatif, le 17 septembre, la province du Lac a été divisée en deux circonscriptions, ce qui porte à 10 le nombre des circonscriptions prévues pour les élections de 1958 et 1959. On ne connaît pas encore le nombre définitif des personnes qui auront le droit de voter aux élections de septembre 1958, mais il est probable qu'environ 29.000 électeurs se sont fait inscrire et auront le droit de voter dans les cinq circonscriptions choisies pour la première phase des élections.

25. Vers la fin de 1957, un nouveau membre non fonctionnaire du Conseil exécutif a été nommé. Il s'agit du chef Lugusha, l'un des quatre ministres adjoints africains.

26. En décembre 1957 a été promulguée une nouvelle ordonnance sur l'administration locale, dont l'objet principal est d'instituer un nouvel organe d'administration locale, le conseil de district. L'Autorité administrante a décrit dans ses observations (T/1362) le fonctionnement de ces conseils; il convient de souligner, d'ailleurs, que le gouvernement n'a pas l'intention de les imposer dans les régions où ils n'auraient pas l'appui de la majorité de la population. En fait, il est expressément prévu dans la loi que le ministre responsable doit s'assurer, avant toute décision, que la création d'un conseil de district répond au vœu de la population intéressée. Le Conseil législatif doit approuver dans chaque cas le texte instituant un conseil, pour que la mesure puisse prendre effet. Les conseils de district exerceront certaines des fonctions actuelles des autorités autochtones et ils disposeront des mêmes revenus en plus de certaines recettes qui vont actuellement au Trésor du Territoire. Le Gouvernement du Tanganyika est fermement convaincu que la création de ce nouvel organe d'administration locale servira les intérêts de la population et que celle-ci en appréciera bientôt les nombreux avantages. Neuf districts ont déjà exprimé le vœu de voir établir des conseils de district; ces neuf conseils seront établis dans un avenir très proche.

27. Pour maintenir les droits des chefs après la création des nouveaux conseils, une autre ordonnance a été promulguée en décembre 1957. Il s'agit de l'ordonnance (dispositions spéciales) concernant les chefs africains, qui réaffirme le droit des chefs à édicter des règlements et des arrêtés dans les matières qui sont régies par le droit et la coutume autochtones et qui ne relèvent pas de la compétence du conseil de district.

28. En janvier 1958, la Convention des chefs a tenu une deuxième session. Les discussions ont porté sur des questions administratives très variées et les chefs ont abordé les divers problèmes du Territoire avec beaucoup de compétence et de réalisme.

29. Les progrès n'ont pas été moins importants dans l'administration urbaine. Des élections aux conseils municipaux d'Arusha et de Morogoro ont eu lieu et l'on espère que, durant l'année en cours, des élections analogues seront organisées à Lindi, à Dodoma et à Dar-es-Salam, et qu'un nouveau conseil municipal sera installé à Tabora, le 1er juillet 1958. Le Conseil de tutelle apprendra avec intérêt que, pour la première fois dans l'histoire de Dar-es-Salam, le conseil municipal a élu un maire adjoint africain. Un autre Africain a été élu vice-président du conseil municipal de Lindi.

30. Pour ce qui est de la fonction publique, il ressort des observations de l'Autorité administrante que le nombre des Africains nommés à des postes d'autorité a augmenté régulièrement, même pendant les quelques mois qui se sont écoulés depuis que la Mission a quitté le Territoire. Le nombre des Africains qui sont chefs de district ou chefs de district adjoints s'accroît constamment. Deux chefs de district africains sont en service à l'heure actuelle, tandis que deux autres suivent des cours à Cambridge et occuperont leur poste avant la fin de l'année. On envisage également de promouvoir deux ou trois chefs de district adjoints, de telle sorte qu'à la fin de l'année il y aura six ou sept Africains de ce grade. En outre, deux étudiants du collège universitaire de Makerere viennent d'être choisis pour remplir ces fonctions, après un stage de formation qu'ils accompliront à Cambridge en 1958-1959; ainsi, le nombre total des chefs de district africains sera de huit ou neuf en 1959. De plus, neuf Africains ont été nommés dernièrement chefs de district adjoints; si le Conseil législatif vote les crédits nécessaires pour la création de nouveaux postes, le cadre des chefs de district adjoints ne comptera pas moins de 46 Africains à la fin de 1958.

31. A l'heure actuelle, 43 cours distincts de formation, pendant le service ou préalablement à l'entrée en service, sont donnés à l'intention des fonctionnaires et des candidats à la fonction publique; environ 2.800 fonctionnaires ont fréquenté ces cours en 1957 et on pense que cet effectif sera porté à 4.000 en 1958. Ces chiffres ne concernent que les cours faisant partie d'un programme régulier, à l'exclusion des cours occasionnels.

32. Au point de vue financier, les recettes ont continué à baisser en 1957; les résultats de l'exercice financier clos le 30 juin 1957 montrent que le total des recettes ordinaires a été de 17.500.000 livres, soit une diminution de 1.200.000 livres par rapport à l'année précédente. Le déficit de l'exercice financier a été de 665.000 livres; un déficit avait d'ailleurs été prévu dès le début de l'exercice et on a réussi à le maintenir à un niveau tolérable. Pour les six premiers mois de l'exercice en cours, on estime que le déficit a été d'environ 200.000 livres. Il convient de noter, toutefois, que les recettes sont plus élevées pendant la seconde moitié de l'exercice.

33. Le développement économique du Territoire au cours de la période considérée est décrit en détail dans les observations de l'Autorité administrante; il y a lieu de signaler, cependant, les progrès constants et remarquables du mouvement coopératif.

34. Lorsqu'il a pris la parole devant le Conseil lors de la vingtième session (811ème séance), le représentant spécial a relevé quatre facteurs essentiels dont on doit tenir compte pour apprécier le développement du Territoire. Pour ce qui est du quatrième facteur —

l'absence apparente de vastes ressources minérales au Tanganyika — il faut signaler que des entreprises d'outre-mer s'intéressent de plus en plus à l'exploitation des ressources minérales du Territoire. L'Anglo-American Corporation of South Africa Ltd. a constitué, avec huit autres sociétés, une nouvelle entreprise, la Western Rift Exploration Company Ltd., enregistrée au Tanganyika et disposant d'un capital d'un million de livres, en vue de poursuivre les recherches minières entreprises en 1956. Au cours de 1957, cette société a procédé à de vastes opérations de prospection. En octobre 1957, la Mbeya Exploration Company Ltd. a mis en service une usine pilote pour l'essai de nouvelles méthodes d'extraction de concentrés de pyrochlore, d'où l'on tirera du niobium qui sera fondu et livré au commerce. La Colonial Development Corporation a terminé la prospection du gisement de charbon situé au débouché du lac Nyassa et a introduit une demande de concession minière; le Geological Survey Department a étudié les gisements de fer de Liganga, dans la même région. On poursuit les recherches de pétrole dans le district de Kilwa et un particulier vient d'obtenir un permis pour la prospection du pétrole dans la province du Nord. A Dodoma, l'United Kingdom Atomic Energy Authority a procédé à des forages près de certaines sources contenant de l'hélium.

35. Ces diverses activités minières indiquent que l'on devrait avoir, d'ici cinq années au plus, une idée beaucoup plus nette du potentiel minier du Territoire, et il faut espérer que l'on découvrira des gisements minéraux qui permettront de disposer de ressources accrues. Le Gouvernement du Tanganyika est heureux de constater que la Mission de visite lui sait gré des efforts qu'il a déployés en vue d'attirer les capitaux étrangers et d'en encourager l'investissement dans l'exploitation minière; il appuie entièrement la suggestion de la Mission que les dirigeants politiques usent de leur influence pour expliquer la situation à leurs électeurs et soulignent la nécessité de collaborer de façon plus étroite avec le gouvernement en cette matière.

36. Dans le domaine du progrès social, cinq nouveaux hôpitaux de district ont récemment été achevés; deux autres sont en construction, des travaux d'amélioration sont en cours au pavillon Galanos de l'hôpital de Tanga et à la léproserie de Makete. On espère que l'hôpital Princess Margaret et le centre de formation professionnelle de Dar-es-Salam seront terminés dès 1959, tandis que la construction d'une école d'infirmières de la santé publique à Moshi doit commencer en 1958.

37. Les services publics comptent maintenant neuf médecins qualifiés diplômés du collège de Makerere, établissement dont le British Medical Council a récemment reconnu les diplômés, qui pourront désormais être enregistrés au Royaume-Uni.

38. Le Conseil de tutelle apprendra avec satisfaction que l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance participent tous deux à la campagne de médecine préventive du gouvernement. Ces organismes ont déjà fourni ou ont été sollicités de fournir, outre le matériel et des accessoires destinés à l'éducation sanitaire, ainsi que des stocks de lait en poudre, un certain nombre de spécialistes chargés d'effectuer des enquêtes déterminées sur le pian, la tuberculose, les maladies oculaires, la poliomyélite et le paludisme.

39. En 1957, plus de 365.000 enfants étaient inscrits dans les écoles primaires ou dans les anciennes écoles de district, lesquelles sont actuellement en voie de dis-

parition. En outre, 32.000 enfants étaient inscrits dans les écoles moyennes et plus de 3.000 dans les établissements secondaires. En novembre 1957, 1.175 élèves de l'enseignement secondaire se sont présentés à l'examen dit du *Standard X*, que 775 garçons et 64 filles ont subi avec succès. Le Gouvernement du Tanganyika s'intéresse de façon spéciale à la question des possibilités d'étude offertes aux jeunes filles africaines; c'est ainsi qu'en 1957 le nombre des jeunes filles africaines inscrites dans les écoles moyennes était d'environ 5.500, mais le nombre des places disponibles s'élèvera à près de 10.000 dès 1963. Tandis que les établissements secondaires ne sont actuellement fréquentés que par 226 jeunes filles, le nombre des places disponibles pour les jeunes filles aura presque triplé d'ici trois années.

40. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, on pense qu'au total 248 étudiants africains originaires du Tanganyika feront leurs études à Makerere dès juillet 1958; 14 étudient à l'heure actuelle au Royal Technical College de Nairobi. En outre, 81 étudiants africains fréquentent des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. Il convient de souligner que le nombre de bourses d'études dans les établissements d'outre-mer attribuées par le Gouvernement du Tanganyika n'est limité que par celui des étudiants qui réunissent les qualifications voulues: on dispose des crédits nécessaires et l'on souhaiterait un plus grand nombre de candidats. Grâce à l'institution de cours préparant au certificat d'études supérieures dans un plus grand nombre d'écoles du Territoire, le gouvernement espère que le nombre des étudiants réunissant les conditions requises pour obtenir une bourse d'études à l'étranger ira en augmentant.

41. En ce qui concerne la formation des cadres de l'enseignement, 985 hommes et 465 femmes fréquentent actuellement les centres de formation pédagogique du deuxième degré; pour la première fois, dans l'un de ces établissements, les futurs maîtres hommes et femmes suivront des cours communs. De même, 245 hommes et 55 femmes fréquenteront ensemble les centres de formation d'instituteurs du premier degré en 1958. La légère diminution du nombre des élèves inscrits dans les centres de formation du second degré et l'augmentation du nombre des inscriptions au centre du premier degré sont dus à l'accroissement du nombre des écoles moyennes, au ralentissement du rythme de création des écoles primaires et au fait que le plan quinquennal a été réparti sur sept années.

42. En ce qui concerne l'enseignement technique, quelque 770 élèves suivent les cours des écoles commerciales d'Ifunda et de Moshi tandis que 75 étudiants ou étudiantes ont été admis à l'institut technique de Dar-es-Salam pour y suivre pendant une année des cours de secrétariat. Cet établissement offre également une série de cours de durée réduite. A l'école commerciale de Moshi, environ 80 élèves à plein temps et plus de 400 étudiants à temps partiel sont actuellement inscrits. A ce nombre viennent s'ajouter les quelque 4.000 fonctionnaires des services publics qui suivront des cours de formation professionnelle, à titre préparatoire ou aux fins de perfectionnement, pendant l'année 1958.

43. A l'heure actuelle, la Tanganyika Broadcasting Corporation diffuse, d'un poste situé à Dar-es-Salam, un programme donné surtout en souahéli pour les Africains; elle projette d'installer un émetteur à ondes moyennes ainsi qu'un second émetteur à ondes courtes qui permettraient de diffuser simultanément deux pro-

grammes distincts, en diverses langues. Il est probable qu'un programme continu en souahéli sera diffusé par un émetteur. Ce programme s'adresserait principalement aux Africains les moins avancés, tandis que le second programme serait conçu pour répondre en partie aux exigences non pas seulement des auditeurs non africains, mais aussi du nombre sans cesse accru des Africains cultivés. Le coût de cette extension sera financé jusqu'à concurrence de 80 pour 100 par une subvention du Colonial Development and Welfare. En outre, un fonctionnaire principal hautement qualifié de la British Broadcasting Corporation a récemment été nommé directeur de la Tanganyika Broadcasting Corporation.

44. Un autre événement important dans le domaine de l'information est la création, à titre indépendant et permanent, de trois journaux en langue souahélie précédemment publiés par le Département de l'information. Des dispositions ont été prises en vue de l'établissement d'un conseil d'administration indépendant, dont les administrateurs seraient les seuls actionnaires d'une compagnie nouvelle, qui serait chargée de la publication des journaux et aurait la faculté d'en publier d'autres si le besoin s'en faisait sentir. Un des administrateurs, qui sera le directeur de la compagnie, a été nommé président de la Tanganyika Broadcasting Corporation de manière à assurer une coordination aussi étroite que possible entre ces deux moyens d'information. Sur ces quatre administrateurs, on compte deux Africains.

45. Entre autres faits nouveaux dans le domaine de l'information, il faut signaler l'installation de fonctionnaires des services de l'information dans cinq des huit provinces du Territoire en 1957, ainsi que la publication d'une série de petites brochures en anglais et en souahéli sur un grand nombre de questions. La section photographique du Département de l'information a édité 29.000 photographies en 1957; vers la fin de l'année, des films d'actualité ont été préparés et offerts sur le marché mondial. En même temps, la portée des communiqués de presse a été sensiblement étendue et englobe maintenant un certain nombre de publications américaines, canadiennes, australiennes, ainsi qu'un beaucoup plus grand nombre de publications émanant du Royaume-Uni. Ces faits nouveaux indiquent clairement l'importance considérable que le gouvernement attache à la question de l'information.

46. Les chiffres définitifs concernant le recensement de 1957 ont été publiés récemment et indiquent que la population africaine du Territoire est légèrement supérieure à 8.500.000 habitants. On compte en outre environ 21.000 Européens, 72.000 Asiatiques, 19.000 Arabes, près de 5.000 Goanais et quelque 7.000 personnes d'origines diverses.

47. L'année 1957 a été fort importante dans le développement du Territoire et des transformations considérables sont prévues pour 1958, notamment les premières élections au Conseil législatif, qui auront lieu en septembre, et la visite du Président de la Banque internationale, attendue pour le mois de mars. Ce signe de l'intérêt que la Banque porte au Territoire est fort encourageant; il faut espérer que des fonds seront fournis par la Banque internationale et peut-être par d'autres institutions internationales, pour aider au développement futur des ressources économiques du Territoire. On pense également que l'année 1958 sera témoin de progrès considérables dans les projets de productivité africaine.

48. Depuis que M. Fletcher-Cooke a quitté le Territoire, une licence a été accordée à une société nouvelle appelée la Tanganyika Sugar Company Ltd., chargée d'effectuer des recherches sur les régions de la vallée du Kilombero qui conviendraient à la culture de la canne à sucre. C'est un fait important, car il s'agit là d'une société multiraciale dont le conseil d'administration comprend des représentants des trois races principales et du premier projet qui offre aux Africains une participation et une association complètes dans une entreprise commerciale considérable. On devrait encore assister, au cours des 12 mois à venir, à des progrès importants en ce qui concerne les activités mi-

nières dont M. Fletcher-Cooke a déjà parlé et à la création d'une usine de tabac, d'une fabrique de chaussures, d'une nouvelle sucrerie, d'une usine d'extraction du tanin, d'un nouveau grand hôtel à Dar-es-Salam, d'une cimenterie, d'une grande minoterie nouvelle, d'une autre banque de réputation internationale, et d'un certain nombre d'autres entreprises. Toutes ces réalisations témoignent du climat de dynamisme et d'optimisme qui règne aujourd'hui au Tanganyika, et qui permet d'augurer favorablement de l'avenir du Territoire.

La séance est levée à 16 h. 20.